



# PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 17 MAI 2017

L'an deux mil dix-sept, le 17 mai à 20h30, le conseil municipal, légalement convoqué par courrier en date du 09 mai 2017, s'est réuni à la mairie en séance publique ordinaire sous la présidence de M. Alain VIOT, Maire.

Étaient présents : M. VIOT, Mme BENOIST, M. PANETIER, M. TESSIER, Mme CORBIN, M. PERREUX, M. JODEAU, Mme BARBARAY, Mme CHAMPEAU, M. LOISEAU, Mme BAULAND, M. BOULON, Mme DAVID, M. VIDIS, Mme BARBE, Mme BRUYERE, M. FROGER.

Étaient absents excusés : M. GRIVEAU (pouvoir à Mme BENOIST), Mme BOURGAIGNE (pouvoir à M. TESSIER), Mme LEWANDOWSKI (pouvoir à Mme BRUYERE).

M. LOISEAU est nommé secrétaire de séance.

Après lecture, le conseil municipal approuve à l'unanimité le procès-verbal de la réunion du 26 avril 2017.

## **1. Décisions prises par le Maire en vertu des dispositions de l'article L 2122-22 du CGCT : (délibération 2017/052)**

Compte-rendu des décisions municipales prises par le Maire en vertu des dispositions de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales.

➤ Il a été décidé de ne pas donner suite aux déclarations d'intention d'aliéner concernant :

DATE D'ARRIVEE EN MAIRIE	NATURE DU BIEN		ADRESSE	REFERENCES CADASTRALES	SURFACE
	MAISON/ BATIMENT	TERRAIN			
12/04/2017	X		13, allée de la Pinède	AH n° 5	878 m <sup>2</sup>
13/04/2017	X		1, allée des Fleurs	AA n° 72	825 m <sup>2</sup>
14/04/2017	X		7, route de la Suze	AN n° 64 et 65	1 145 m <sup>2</sup>
18/04/2017	X		44, chemin du Dauphin	AL n° 19	1 500 m <sup>2</sup>

➤ Signature avec la COLAS du marché d'aménagement de trottoirs chemin de la Musardière pour un montant de 32 478 € TTC.

➤ Signature avec la SOCOTEC du marché de mission de coordination sécurité santé pour l'aménagement du parking chemin du Dauphin. Coût de la mission : 1 323 € TTC.

➤ Signature avec la SOCOTEC du marché de mission de contrôle technique pour la mise en conformité des vestiaires de football. Coût de la mission : 1 320 € TTC.

## **2. Recours à l'emprunt, budget principal : (délibération 2017/053)**

Monsieur le Maire rappelle que le conseil municipal a inscrit au budget principal de 2017 le recours à l'emprunt, pour un montant de 800 000 €, afin de financer les travaux d'aménagement d'une aire de stationnement chemin du Dauphin, la rénovation énergétique du gymnase et l'extension des vestiaires du gymnase.

Vu le budget 2017 de la commune,

Considérant que pour réaliser ces travaux, il est nécessaire de recourir à un emprunt,

Considérant les propositions de la Caisse d'Épargne, du Crédit Agricole et du Crédit Mutuel,

Vu la proposition de la commission finances en date du 09 mai 2017,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'**unanimité** :

- de recourir à un emprunt auprès de Caisse d'Epargne

Montant : 800 000 €

Durée : 20 ans

Périodicité : annuelle

Taux : 1,54 %

Amortissement : capital constant

Frais de dossier : 1 200 €.

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer les documents relatifs à ce dossier et à effectuer toute opération que nécessite la présente délibération.

### **3. Etude d'une demande de subvention exceptionnelle : (délibération 2017/054)**

Monsieur le Maire présente un courrier en date du 10 avril 2017 par lequel le lycée André MALRAUX d'Allonnes informe qu'une équipe de danse chorégraphique de cet établissement représentera les lycéens de l'Académie de Nantes aux championnats de France des lycées du mardi 30 mai au vendredi 02 juin 2017 à Argentan dans l'Orne.

Les coûts de transport, d'hébergement et de restauration sont évalués par les organisateurs à 188 € par élève.

Malgré le soutien financier des différentes structures rattachées à l'établissement scolaire et de l'Union nationale du sport scolaire (UNSS), le lycée André MALRAUX rencontre des difficultés pour réduire de manière conséquente la participation des familles qui est estimée à 140 €. Deux danseuses habitent à Guécélard.

C'est la raison pour laquelle le lycée d'André MALRAUX adresse à la commune une demande de subvention exceptionnelle.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à la **majorité** (17 pour, 3 contre) d'attribuer une subvention de 200 € au lycée André MALRAUX dans le cadre de la participation de cet établissement aux championnats de France des Lycées de danse chorégraphique.

### **4. Adhésion au groupement de commandes pour le transport des élèves vers les piscines : (délibération 2017/055)**

Monsieur le Maire informe l'assemblée que depuis la rentrée scolaire de septembre 2013, le Conseil départemental de la Sarthe n'organise plus le transport des élèves des écoles primaires vers les piscines, cette prestation ne relevant pas de la compétence transport scolaire des départements.

En 2014, un groupement de commandes pour le transport des élèves des écoles primaires vers les piscines avait été institué à l'échelle de la communauté de communes du Val de Sarthe pour les membres intéressés. Cette actuelle convention arrive à échéance en juillet 2017.

Il est proposé de renouveler ce groupement de commandes pour trois années scolaires soit jusqu'en juillet 2020. Chaque commune sera libre de se retirer du groupement à la fin de chaque année scolaire. Cette année, Spay reprend la coordination de ce groupement pour les trois prochaines années.

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Considérant l'intérêt d'adhérer au groupement de commandes, notamment pour bénéficier des effets d'économie d'échelle qu'ils permettent ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'**unanimité** :

- d'adhérer au groupement de commandes concernant le transport des élèves des écoles primaires vers les piscines pour les années scolaires 2017-2018, 2018-2019 et 2019-2020 ;

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention ;

- de désigner M. PERREUX pour participer à l'analyse et au classement des offres.

**5. Tirage au sort de la liste préparatoire annuelle des jurés d'assises pour l'année 2018 :**

Comme chaque année et conformément à l'arrêté préfectoral du 13 avril 2017 afférent à la désignation des jurés d'assises, il est procédé au tirage au sort en séance publique d'un nombre de noms triple de celui fixé par l'arrêté préfectoral soit six jurés. Le tirage au sort est effectué à partir des listes électorales.

Le tribunal de Grande Instance sera informé du tirage au sort. Il est rappelé que les personnes n'ayant pas atteint l'âge de 23 ans, au cours de l'année civile qui suit, ne pourront être retenues pour la constitution de la liste préparatoire.

Ont été tirés au sort : M. Nicolas PAVY, M. Jean-Luc MASSOT, M. Guillaume JEANNOT, M. Grégory BROSSARD, Mme Alexia FRANCERIES, Mme Christine JARRY.

**6. Questions et informations diverses :**

- M. PERREUX, adjoint aux travaux, présente au conseil municipal le projet d'aménagement d'un plateau route des Galopières. Il s'agit en effet de sécuriser l'accès au lotissement Beauchêne et également d'aménager le Champ Landais. Ces travaux devraient être réalisés en 2018. Ce projet n'appelle aucune remarque particulière de la part des élus. Le cabinet LOISEAU, maître d'œuvre de cette opération, va soumettre ces plans à la DDT.

- Le dimanche 14 mai s'est déroulée la nouvelle édition du festival des Epouvantails organisée par le service enfance jeunesse de la commune. Cette manifestation a connu un beau succès. Les participants du rallye de l'Association Culturelle du Canton ont fait une halte remarquée. Les exposants étaient satisfaits de cette journée. Un rendez-vous à réitérer l'année prochaine.

- M. TESSIER, adjoint à l'environnement, propose au conseil municipal des actions à réaliser lors de la prochaine journée citoyenne de septembre 2017. Les élus se réuniront le 13 juin 2017 à 20h30 afin d'étudier ces pistes de réflexion : nettoyage de la voirie du centre bourg à la déchetterie, remise en état des paillages des massifs, travaux de peinture à l'école et au monument aux Morts.

- Mme BENOIST, adjointe au Maire, ne souhaite plus être membre suppléant pour siéger au Siderm du fait de ses nombreuses fonctions. M. TESSIER se porte volontaire pour occuper ce poste.

- Dates à retenir :

➤ Fête de la musique le 24 juin 2017.

➤ Cinéma plein air le 1<sup>er</sup> juillet 2017.

➤ Prochains conseils municipaux : mercredi 28 juin, mercredi 13 septembre, mercredi 18 octobre, mercredi 22 novembre et mercredi 20 décembre.

La séance est levée à 21h55.

<del>A. VIOT</del>	Y. TESSIER	J. BENOIST	T. PANETIER
N. CORBIN	P. PERREUX	A. CHAMPEAU	J. BRUYERE
C. DAVID	N. LEWANDOWSKI <u>Absente excusée</u>	D. VIDIS	A. GRIVEAU <u>Absent excusé</u>
A. BARBARAY	V. BOURGAIGNE <u>Absente excusée</u>	C. BARBE	A. BAULAND
R. FROGER	G. JODEAU	P. LOISEAU	D. BOULON

